

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 3 octobre 2016, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Stéphane Hamel,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 30 septembre 2016;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par l'ajout de l'item suivant :

Affaire nouvelle :

- Mandat aviseur légal/Avis juridique écrit éthique municipale;

2016-10-280 Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Pascal Lambert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016 :

2016-10-281 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 soit adopté tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2016-10-282 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de septembre 2016 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2016-10-283 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL : (SUITE)

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 74 166,10 \$ (dépôt direct des salaires) et 891 922,70 \$ pour le mois de septembre 2016 pour le fonds d'administration général ainsi que la liste du compte à payer du mois d'octobre 2016 au montant de 5 881,55 \$ telle que déposée et annexée à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME – SEPTEMBRE 2016 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 30 septembre 2016.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 30 septembre 2016.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME ANNICK LESSARD :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2016/12 soumise par madame Annick Lessard concernant l'immeuble situé au 21, rue Martel (lot 4 906 703);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 18 septembre 2016;

2016-10-284 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2016/12 concernant la propriété de madame Annick Lessard soit acceptée afin de régulariser la construction d'un bâtiment accessoire implanté à 0,83 mètre d'un bâtiment principal, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 13 septembre 2016.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME NATHALIE LABARRE :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2016/13 soumise par madame Nathalie Labarre concernant l'immeuble situé au 15, rue Michaud (lot 4 906 728);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 18 septembre 2016;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME NATHALIE LABARRE : (SUITE)

2016-10-285

Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2016/13 concernant la propriété de madame Nathalie Labarre soit acceptée afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire rattaché à 1,10 mètre de la marge de recul latérale droite, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 13 septembre 2016.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME MONIE FRÉCHETTE ET MONSIEUR PASCAL DESHARNAIS :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2016/14 soumise par madame Monie Fréchette et monsieur Pascal Desharnais concernant l'immeuble situé au 63, rue Turcotte (lot 4 906 598);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 18 septembre 2016;

2016-10-286

Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2016/14 concernant la propriété de madame Monie Fréchette et monsieur Pascal Desharnais soit acceptée afin de régulariser la construction d'un garage isolé implanté à 1,45 mètre de la marge arrière et à 0,56 mètre de la marge latérale droite, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 13 septembre 2016.

Adoptée.

DÉCISION/SOUMISSIONS RÉVISION DU PLAN DE ZONAGE ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME :

CONSIDÉRANT QUE le 27 septembre 2016, le comité de sélection a procédé à l'évaluation et à l'établissement du pointage final des soumissions de *La Boîte d'urbanisme* de Victoriaville et des *Services exp inc.* de Victoriaville;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande que le contrat pour les services professionnels en urbanisme dans le cadre de la révision du plan de zonage et des règlements d'urbanisme soit adjugé aux *Services exp inc.*, ce dernier ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 points après évaluation;

CONSIDÉRANT QUE la soumission des *Services exp inc.* est conforme au devis numéro 2016-07;

2016-10-287

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick octroie le contrat pour les services professionnels en urbanisme dans le cadre de la révision du plan de zonage et des règlements d'urbanisme aux *Services exp inc.* de Victoriaville et en autorise le paiement au montant de 29 000 \$ plus les taxes applicables, conformément aux dispositions du devis numéro 2016-07.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :

2016-10-288 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le premier projet du règlement de zonage numéro 220-2016;

QUE le présent projet de règlement numéro 220-2016 aura pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 045-2003 afin d'ajouter l'usage « Résidences de tourisme » dans la zone I-2;

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 7 novembre 2016, à 19 h 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

MARCEAU, SOUCY, BOUDREAU, AVOCATS/OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS :

CONSIDÉRANT QUE le cabinet d'avocats *Marceau, Soucy, Boudreau, avocats* a présenté à la Ville de Warwick un service illimité de consultations téléphoniques pour toutes les personnes de son choix dans son organisation au coût de 400 \$ plus les taxes applicables pour une année;

2016-10-289 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte l'entente de services présentée par le cabinet *Marceau, Soucy, Boudreau, avocats* de Blainville et en autorise le paiement au montant de 400 \$ par année plus les taxes applicables pour le service illimité de consultations téléphoniques, le tout tel que proposé par M^e Rino Soucy dans sa lettre du 6 septembre 2016.

Adoptée.

FESTIVAL HOMMES FORTS WARWICK/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR UNE PÉRIODE DE TROIS (3) ANS :

CONSIDÉRANT QUE les responsables du *Festival Hommes Forts Warwick* souhaitent obtenir une aide financière de la part de la Ville de Warwick pour les trois (3) prochaines années;

2016-10-290 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de verser une aide financière de 50 000 \$ par année au *Festival Hommes Forts Warwick* pour les trois (3) prochaines années, soit les années 2017, 2018 et 2019;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer une entente de partenariat pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

COMMISSION DE TOPOONYMIE/OFFICIALISATION DU NOM DU PARC DE PLANCHE À ROULETTES :

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 4 avril 2016, un groupe d'étudiants de l'école secondaire Monique-Proulx a déposé une demande concernant la désignation du parc de planche à roulettes « *skate park* »;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du tragique accident de scooter d'Enrick Parent, la famille et les amis aimeraient que le parc de planche à roulettes soit nommé en son nom;

CONSIDÉRANT QU'Enrick Parent est décédé depuis plus d'un an et que la Ville de Warwick souhaite attribuer un nom au parc de planche à roulettes;

2016-10-291 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick demande à la *Commission de toponymie* de bien vouloir officialiser le nom du parc de planche à roulettes de la rue Sainte-Jeanne-d'Arc, par le parc « *Enrick-Parent* ».

Adoptée.

MAISON DES JEUNES LA DESTINATION 12-17/VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX DE LEUR BÂTIMENT :

2016-10-292 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accorde une aide financière à la *Maison des Jeunes La Destination 12-17* pour la revitalisation de leur bâtiment de la rue Saint-Louis et en autorise le paiement au montant de 15 000 \$.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

HYDRO-QUÉBEC/INSTALLATION DE QUATRE (4) LAMPADAIRES AU DEL POUR LA RUE LOUIS-PAYER :

2016-10-293 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick achète quatre (4) lampadaires au DEL incluant tous les accessoires au montant estimatif de 1 000 \$ plus les taxes applicables chez *JC Électrique* de Warwick et à installer sur les poteaux d'*Hydro-Québec* situés sur la rue Louis-Payer, et ce, tel que montré au croquis ci-annexé à la présente;

QUE la Ville de Warwick accepte de payer à *Hydro-Québec* les coûts fixes d'installation au montant de 576 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

MONSIEUR CHARLES-ÉMILE MARTEL/RÉCLAMATION POUR LES FRAIS DE REMORQUAGE AU TERRAIN DE PÉTANQUE :

2016-10-294 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le remboursement des frais de remorquage de monsieur Charles-Émile Martel au montant de 74,73 \$ taxes incluses, suite à l'incident survenu le 8 septembre 2016 au terrain de pétanque de la rue Sainte-Jeanne-d'Arc.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

CLUB DE MOTONEIGE ALLÉGHANISH DES BOIS-FRANCS/AUTORISATION POUR TRAVERSE DE ROUTES :

2016-10-295 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'installer la signalisation requise pour identifier les traverses de motoneiges situées dans le rang 2, la route Pépin, la rue Saint-Louis, la route Daigle, la rue Notre-Dame, la route Kirouac et l'accotement de la 1^{re} Avenue durant la période hivernale, le tout conformément à la lettre de monsieur Michel Hamel, président du *Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs* datée du 4 août 2016;

QUE la Ville de Warwick autorise également la circulation sur les berges de la route 116, conformément à la demande du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les motoneigistes pourront également emprunter la piste cyclable de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Saint-Louis pour se rendre au centre-ville de Warwick;

QUE le coût des panneaux de signalisation devra être assumé par le *Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs*.

Adoptée.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS/PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LES TRAVAUX À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 116 ET DES RUES DE L'HÔTEL-DE-VILLE ET GAUTHIER :

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports procèdera prochainement à l'implantation de feux de circulation et à la construction d'un terre-plein central à l'intersection de la route 116 et des rues de l'Hôtel-de-Ville et Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite profiter de l'occasion pour construire un trottoir du côté de Fromage Victoria ainsi que le coin de trottoir abaissé qui sera aménagé près des feux pour piétons à l'intersection de la route 116 et de la rue de l'Hôtel-de-Ville;

2016-10-296 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick s'engage à payer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports les coûts relatifs à la construction d'un trottoir du côté de Fromage Victoria ainsi que le coin de trottoir abaissé qui sera aménagé près des feux pour piétons à l'intersection de la route 116 et de la rue de l'Hôtel-de-Ville;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soient autorisés à signer le protocole d'entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE/PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES ET À TEMPS PARTIEL :

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE/PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES ET À TEMPS PARTIEL : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick prévoit la formation de dix-huit (18) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la *MRC d'Arthabaska* en conformité avec l'article 6 du Programme;

2016-10-297 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la *MRC d'Arthabaska*.

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT DE GANTS DE COMBAT :

2016-10-298 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier à faire l'achat de vingt-huit (28) paires de gants chez *CSE Incendie et Sécurité inc.* de Saint-Laurent et en accepte le paiement au montant de 2 800 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

MADAME NATHALIE LANGLOIS/EMBAUCHE POUR LE POSTE DE COMMIS :

2016-10-299 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick procède à la nomination de madame Nathalie Langlois d'Asbestos au poste de commis à la bibliothèque sur une base permanente à temps partiel en remplacement de madame Katia Houle qui occupe désormais le poste de responsable de la bibliothèque, le tout selon les conditions de travail et salariales contenues dans la convention collective en vigueur.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

ADOPTION/PROCÉDURE D'AFFICHAGE POUR LE SITE INTERNET ET LE BULLETIN MUNICIPAL :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick possède un site Internet ainsi qu'un bulletin municipal (ce dernier est diffusé trois fois par année);

CONSIDÉRANT QUE ces médias servent, en premier lieu, à diffuser les messages municipaux visant à informer les citoyens, et ce, afin d'accroître la visibilité des services municipaux, avis publics, activités et événements relatifs à la vie warwickoise;

CONSIDÉRANT QU'il est également possible pour les organismes à but non lucratif situés à Warwick, les organismes à but humanitaire reconnus situés à Warwick et les partenaires de la municipalité d'y afficher gratuitement des messages, annonces et articles d'intérêts publics;

CONSIDÉRANT QU'une procédure d'affichage permettra de préciser les critères d'admissibilité, les documents qui ne seront pas admissibles ainsi que les priorités et les règles de fonctionnement;

2016-10-300 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte une procédure d'affichage pour le site Internet et le bulletin municipal, jointe en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée.

RENOUVELLEMENT/ENTENTE LOISIRS ET CULTURE 2017 :

CONSIDÉRANT la politique d'accueil des personnes non-résidentes dans les services récréatifs et culturels de la Ville, selon les considérations, règles, normes et procédures qui y sont édictées;

2016-10-301 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la norme financière pour chaque inscription au loisir et à la culture de la Ville de Warwick pour l'exercice financier 2017, soit la suivante :

➤ Hockey mineur	365,00 \$
➤ Patinage artistique	365,00 \$
➤ Bibliothèque	198,00 \$
➤ Soccer	150,00 \$
➤ Tennis	150,00 \$
➤ Terrains de jeux	258,00 \$
➤ Piscine	60,00 \$
➤ Baseball mineur	150,00 \$

QUE pour les municipalités ayant signé une entente intermunicipale en 2016, des modifications seront apportées à celles-ci concernant les coûts annuels.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

CLUB LIONS WARWICK/INVITATION À LA 10^E ÉDITION DU SOUPER BÉNÉFICE VINS ET FROMAGES :

2016-10-302 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

CORRESPONDANCE : (SUITE)

**CLUB LIONS WARWICK/INVITATION À LA 10^E ÉDITION DU SOUPER BÉNÉFICE
VINS ET FROMAGES : (SUITE)**

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'une table complète au montant de 640 \$ pour la soirée bénéfice du *Club Lions Warwick* qui aura lieu le 26 octobre 2016 à la Salle du Canton.

Adoptée.

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BOIS-FRANCS-ÉRABLE/RENOUVEL-
LEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE :**

2016-10-303 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler sa cotisation 2016-2017 de même que pour les années subséquentes à la *Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs-Érable* et en autorise le paiement au montant de 316,52 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

TOURNOI PROVINCIAL ATOME YUM YUM :

2016-10-304 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'un montant de 100 \$ au *Tournoi provincial Atome Yum Yum de Warwick* pour une publicité d'un quart de page dans leur cahier spécial de la 38^e édition et des éditions suivantes.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2016-10-305 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de septembre 2016 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

**ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 218-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 180-2014 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
ÉLUS DE LA VILLE DE WARWICK :**

2016-10-306 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel, appuyé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 218-2016 modifiant le Règlement numéro 180-2014 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Warwick.

Adoptée.

**ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 219-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 168-2012 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE WARWICK :**

2016-10-307 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 219-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 168-2012 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE WARWICK : (SUITE)

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 219-2016 modifiant le Règlement numéro 168-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Warwick.

Adoptée.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :

2016-10-308

Je, soussigné, Stéphane Hamel, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003.

Ce règlement aura pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 045-2003 afin d'ajouter l'usage « Résidences de tourisme » dans la zone industrielle I-2;

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.

Stéphane Hamel

AFFAIRE NOUVELLE :

MANDAT AVISEUR LÉGAL/AVIS JURIDIQUE ÉCRIT ÉTHIQUE MUNICIPALE :

2016-10-309

Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la firme Marceau, Soucy, Boudreau, avocats de Blainville soit mandatée pour préparer un avis juridique dans le cadre d'une problématique reliée à l'éthique municipale dans un dossier présenté par le conseiller monsieur Stéphane Hamel lors des séances de travail du 19 et du 26 septembre 2016 et concernant la *Commission scolaire des Bois-Francs* et la Ville de Warwick.

Adoptée.

RAPPORT DES COMITÉS :

Madame Noëlla Comtois mentionne que les travaux de construction sont maintenant terminés à l'*Office municipal d'habitation* et les locataires vont commencer à réintégrer leur logement. À la bibliothèque P.-Rodolphe-Baril, il y aura une conférence de Marie-Sol St-Onge le 18 octobre, un spécial Halloween le 28 octobre. Ce sera la dernière fin de semaine des balades gourmandes les 8 et 9 octobre, un événement culturel hors série à l'église Saint-Médard de Warwick pour les jeunes et leur famille aura lieu le 27 octobre et le 30 octobre à l'église Saint-Médard de Warwick, le 3^e spectacle de la série culturelle « *Fiesta latina* ».

Monsieur Stéphane Hamel mentionne qu'il y aura une collecte de feuilles mortes porte-à-porte le 4 novembre prochain.

Monsieur Martin Vaudreuil fait un compte rendu du congrès de la FQM et mentionne qu'il participera à la rencontre mensuelle au CLD ce mardi.

RAPPORT DES COMITÉS : (SUITE)

Monsieur Étienne Bergeron informe la population qu'il y a des bains libres gratuits tous les mardis soirs, que ce sera la semaine de la prévention incendie dans la semaine du 10 octobre et d'être vigilant pour l'Halloween le 31 octobre.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2016-10-310 À vingt heures onze, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière